

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 19

présents : 18

votants : 19

l'An deux mille vingt-six,
le 27 avril 2026 à 17 heures,
le Conseil municipal de la commune de Barjac,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2026

Présents : M. Edouard CHAULET, Mme Aline GUYONNAUD, M. Cyril GILLES, M. Sylvian BELIN, M. Saïd EL ATTAR, Mme Monique FERRAT, Mme Brigitte BRUGNON, Mme Agnès HERNANDEZ, M Florent OLLIER, Mme Annie LE HE, Mme Louisa DOUZELET, M Joseph VINOLO, Mme Hélène AULAGNER, M. Pierre MATHON, Mme Valérie CESSENAT-BORIE, M Bruno DIVOL, Mme Barbara BOUVAREL, M Jean-Luc POINAS.

Absents : Mme Laure ESNEE (procuration à Cyril GILLES)

Secrétaire de séance : Mme Aline GUYONNAUD

Délibération n°2026 - 55

OBJET : Approbation du Budget Maison de santé 2026 :

Le Conseil municipal appelé à se prononcer sur le budget primitif du budget Maison de santé, après en avoir délibéré, à 4 CONTRE (P. MATHON, Mme V. CESSENAT-BORIE, B. DIVOL, B. BOUVAREL) et 15 POUR,

- APPROUVE le budget Maison de santé 2026 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 64 757.16 €

Dépenses et recettes d'investissement : 50 000 €

Le budget est voté au chapitre pour la section de fonctionnement, au chapitre pour la section d'investissement (opération pour informations).

- APPROUVE la possibilité pour l'exécutif de procéder à des mouvements de crédit entre chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre.*

La secrétaire de séance,
Mme Aline GUYONNAUD

Le Maire,
M. Edouard CHAULET

Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20260427-2026_55-DE
Reçu le 30/04/2026